

triomphes embarrassants, tout de suite le rédacteur change de lunettes et hurle que l'administration Thompson est vouée à l'orangisme, que Clarke Wallace, son prophète, ne sera qu'une bouchée de l'influence catholique et que MM. Ouimet, Angers, Caron et autres catholiques seront avalés tout ronds s'ils ne se mettent en travers de cette bouche féroce de Wallace. Voilà la beauté du système. Voilà ce que nous valent quatre races qui s'exècrent les unes les autres et vingt religions qui s'excommunient avec une touchante réciprocité.

Il résulte de cette macédoine d'opinions, reflets de cette diversité de races, que nos hommes publics ne peuvent que rarement traiter les questions d'intérêt public à leur véritable point de vue, pour peu qu'elles touchent à ce qui est erreur pour les uns et vérité pour les autres, dogme ici, préjugé là-bas. Lors de l'élection de Soulange, l'attitude de MM. Ouimet et Laurier a bien mis en lumière ce vice de notre état social. Deux hommes éclairés, instruits, intelligents, avaient à traiter de l'affaire des écoles du Manitoba et ni l'un ni l'autre n'a osé dire carrément sa pensée; et ce qu'il y a de plus merveilleux dans l'affaire, c'est que leur situation respective leur imposait la réserve de langage qui a marqué leurs déclarations. Celles-ci ont pris à peu près la forme du petit dialogue qui suit :

M. Laurier. — Le ministre des travaux publics veut-il nous dire comment le gouvernement va régler la question des écoles du Manitoba?

M. Ouimet. — C'est une question épineuse que celle des affaires du Manitoba. Nous voulons demander à la cour suprême, tribunal impartial, de décider quels sont nos droits dans l'espèce et si nous sommes autorisés à intervenir.

M. Laurier. — Les ministres manquent à tous leurs devoirs, foulent aux pieds nos droits et ceux de nos coreligionnaires du Manitoba. Le gouvernement est indigne de la confiance publique. Il aurait dû désavouer la loi Greenway.

M. Ouimet. — M. Laurier me permettra-t-il de lui faire une petite question? Veut-il nous dire, lui, ce qu'il ferait s'il était au pouvoir? Il est chef de l'opposition, il n'est lié par aucune solidarité, comme nous, les ministres, et, par conséquent, il lui est permis de dire qu'il désavouerait la loi s'il était au pouvoir.

M. Laurier ne répondit pas et ne pouvait pas répondre, attendu que, s'il avait déclaré qu'il aurait désavoué la loi, il se serait mis à dos les trois quarts de ses amis politiques. Si ces hommes publics avaient eu leur franc parler, voici comment la scène se serait déroulée :

— Voyons donc, Laurier, aurait dit M. Ouimet, ne venez pas ici jouer au plus fin. Cette affaire est insoluble pour le quart d'heure. Nous avons l'un et l'autre fait des mariages de raison. Vous êtes tenu de ménager des *grits* fanatiques comme Charlton, Cartwright, et vos nouveaux alliés McCarthy, O'Brien, comme nous sommes obligés de ne pas nous brouiller avec les *tories*, pétris de la même pâte antifrançaise et anticatholique dont sont faits vos amis. Les uns valent les autres. Le temps apportera une solution, — s'il y en a une.

Et M. Laurier aurait dit :

— Ma foi ! c'est ce que je vois de plus clair dans cette affaire embrouillée.

Il n'est pas permis de signaler un abus sans indiquer le moyen de le combattre. Ce moyen, nous l'avons,

mais personne n'oseraient s'en servir : que les gens d'esprit s'entendent pour faire de la politique d'une façon intelligente. Ils n'en feront rien parce qu'il se trouvera toujours à l'arrière-plan des individus prêts à exploiter les préjugés et l'ignorance du peuple ; c'est le marchepied qui leur aide à s'élever quelquefois jusqu'à un siège de député. Exiger qu'ils y renoncent serait trop cruel. Mais, me direz-vous, cet abus n'existerait pas si l'instruction était plus générale parmi nous. C'est vrai ; mais ni vous ni moi ne verrons l'aurore du jour où l'électeur pourra fournir son opinion lui-même. C'est pourquoi les ambitieux vulgaires auront beau jeu durant encore de longues années et dirigeront, dans certains cas, le bon gros public ; il faut bien l'avouer à notre humiliation.

Lorsque je considère la situation, la boutade d'un homme d'esprit me revient toujours à la mémoire. "Il n'y a pas à dire : ça ira toujours mal, tant qu'il y aura des Anglais dans le pays", et j'ajoute comme correctif : et ça irait peut-être plus mal encore s'il n'y avait que des Français !

SILHOUETTES PARLEMENTAIRES.

P. AUGUSTE CHOQUETTE, M.P..

Pas un beau type, celui-ci : plutôt atroce que passable. — Profil très marqué ; face osseuse, ravagée ; maxillaires proéminentes ; ensemble de carabin échevelé ou de tortionnaire inquisitorial. Vrai modèle pour une caricature : un corps épais sur de petites jambes en baguettes ; tête vulgaire, couverte d'une chevelure épaisse, graisseuse, que ses amis n'ont jamais réussi à lui faire couper. — S'habille comme un barbier endimanché. N'a jamais su ce que c'est que d'avoir l'*air monsieur*, — encore moins ce que c'est de l'*être*.

A débuté dans le monde en vendant des bottes dans les campagnes, mais s'est bientôt dégoûté de cet honnête occupation. S'est préparé à l'étude du droit. Montre complaisamment la médaille de bronze de Jord Lorne, qu'il a obtenue dans le concours qui a valu à L. P. Pelletier la médaille d'argent. Oublie cependant de dire qu'il n'y avait que deux concurrents pour deux médailles et que sa note d'examen était : *médiocre*.

Beaucoup de vigueur, brutallement employée. Frappe sans écouter et sans savoir. Les plus indulgents affirment qu'il est possédé du *malin*, d'autres disent du *méchin*. — Toutes les fois qu'il survient une bagarre en chambre, il a son mot à dire pour produire une légère attisée que recueille pieusement le petit légume rural qu'il commandite. — Pendant un temps, il se fatigua de ce rôle peu rénumérant et rêva de se rendre à Québec. C'était dans les beaux jours du *taureau d'or*, auquel tout le monde sacrifiait. — Mais le farouche *Barnèche* était là et veillait. — Les incursions de son collègue fédéral sur le terrain provincial arrachèrent au rude navigateur des cris d'outarde en détresse qui ne furent calmés que par le voyage à Paris et les petits soins de Mme Rivet. — Rien n'échappe aux critiques de ce bilieux représentant, qui abuse d'un certain talent et d'une énergie louable pour salir au lieu de créer. — Caractère vindicatif, il n'a jamais pardonné au brave colonel Amyot d'avoir blagué les Québécois et mangé pendant cinq ans la grosse part du gâteau après laquelle soupiraient tant de babines libérales. — Il s'en est vengé en mettant son siège en jeu. — On ne l'a pas pris au sérieux. — Angers lui déplut : il mit encore son siège en jeu. — Et ce siège qui se balade de pari